

**DIVERS - Informations sur les décisions prises par la Présidente et les comptes rendus de Commissions**

**I. Informations sur les décisions prises par la Présidente**

**046-2020 - MOBILITE – Débroussaillage permettant la réalisation de relevés topographiques pour le projet Via Rhôna - ATTRIBUTION**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

Considérant la nécessité de lancer une consultation relative au débroussaillage permettant la réalisation de relevés topographiques pour le projet Via Rhôna,

Vu le dossier de consultation adressé aux prestataires par mail :

- Chablais Insertion, 105 C route de la Dranse 74500 Publier Amphion
- SFBE Jacquier, 38 route de grandvin, 74500 Maxilly-sur-Léman
- Pernollet Paysage, 5 avenue des Bocquies, BP 60132, 74502 Evian-les-Bains Cedex
- Jacquier Forestier, 7 route du Lavoir, 74200 Margencel

Vu les critères de jugement :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	40%
2 - Prix des prestations	60%

Vu la date de remise des offres au 15/10/2020 à 12h00

Vu la synthèse de l'analyse des offres reçues suivantes :

	SFBE Jacquier	Association Chablais Insertion	Pernollet Paysage
Note valeur technique / 100	60	80	90
Note prix / 100	71,51	92,31	100
Total [(40 x note valeur technique) + (60 x note prix)] / 100	66,91	87,39	96
Classement	3	2	1

**La présidente de la CCPEVA :**

- **ACCEPTÉ** de signer le marché avec :
  - **Pernollet Paysage** pour un montant de 20 434,00 € HT / 24 520,80 € TTC

**47-2020 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE – Modifications des contrats communaux « eau potable » en cours – avenants de transfert à la CCPEVA**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 rendant la compétence eau potable obligatoire pour les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Vu l'article L5211-17 du CGCT concernant la possibilité de transfert de compétences communales à un établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 10/04/2020 approuvant la modification des statuts de la CCPEVA concernant notamment le transfert de la compétence eau potable au 01/01/2021,

La CCPEVA est substituée de plein droit à la date du transfert de compétence aux communes qui la composent dans toutes leurs délibérations et leurs actes relatifs à la compétence eau potable.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. Les contractants ont été informés de la substitution de personne morale n'entraînant aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

Le tableau non exhaustif présenté en annexe recense les marchés ou accords-cadres en cours et à transférer au 01/01/2021 (tout oubli de marché ou accord-cadre dans ce tableau n'empêchera pas celui-ci de continuer à exister avec une régularisation ultérieure).

**La présidente de la CCPEVA :**

- **APPROUVE l'ensemble des avenants de transferts entérinant le transfert de la compétence eau potable des communes à la C.C.P.E.V.A. sur la base de la liste indicative ci-après annexée ;**
- **PRECISE que les avenants de transferts prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;**
- **ACCEPTE de signer lesdits avenants de transferts ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets 2021 et suivants.**

**048-2020- COMMANDE PUBLIQUE - Congélation de conduites poste de relevage de Dranse - CLASSEMENT SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE**

Vu l'article L.5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

Vu l'AAPC du 18/08/2020 publié sur le profil acheteur de la collectivité et au Boamp, pour la congélation de conduites poste de relevage de Dranse,

Aucune offre n'ayant été reçue, la consultation est déclarée sans suite pour motif d'infructuosité.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence sera lancé et un avis sera publié.

**La présidente de la CCPEVA :**

- **DECIDE de déclarer sans suite pour infructuosité le marché pour la congélation de conduites poste de relevage de Dranse**

## II. Comptes rendus de Commissions

### SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE – Commission du 23 octobre 2020

#### Ordre du jour :

##### Partie 1

- Accueil – Présentation des élus de la commission et échanges sur les attentes
- Propositions et concertation sur la méthode de travail collaborative
- Présentation des dispositifs à ce jour portés ou soutenus par la CCPEVA contribuant à la Solidarité et Cohésion Sociale – en présence des services techniques

##### Partie 2

- Réflexion sur l'opportunité de la création d'une antenne locale de la Maison des Adolescents (MDA) - Intervention de Véronique DEHORS, cadre coordinatrice de la MDA.

#### **Préambule**

Caroline SAITER accueille, remercie les participants et se présente en tant que nouvelle élue à la CCPEVA et Vice-présidente, déléguée à la politique de Solidarité et de Cohésion Sociale. Éluë depuis 2014 à Marin, elle est actuellement première adjointe déléguée au finance, développement durable et communication. Elle a également travaillé durant plus de 15 années auprès des collectivités territoriales dans les politiques de solidarité et cohésion sociale.

Elle propose un tour de table de présentation et à chacun d'exprimer rapidement ses attentes.

Les membres de la commission expriment une volonté et un besoin de partager des informations, de travailler en commun et de réfléchir à des solutions innovantes en fonction de l'évolution des besoins.

Une consultation écrite permettant de récolter des informations plus précises sera organisée jusqu'au 31 décembre :

- Qu'est-ce que la solidarité et la cohésion sociale pour vous ?
- Quelles sont vos attentes en matière de politique intercommunale de solidarité et cohésion sociale ?
- Quelles sont vos attentes par rapport à la commission et son mode de fonctionnement ?

Par ailleurs, dans le cadre de sa prise de fonction, Caroline SAITER a proposé de rencontrer, in situ les communes, les équipes élues et notamment les maires pour prendre connaissance des besoins et des attentes. Trois rencontres ont eu lieu à ce jour.

Une restitution des retours et des échanges aura lieu et sera partagée en commission fin janvier 2021.

Caroline SAITER précise que la commission se doit d'être un lieu de partage d'informations, de suggestions et invite les élus à ne pas se limiter dans les échanges. La commission se veut être un lieu interactif et dynamique, de réflexion à partir des besoins et qui doit faire « sens » pour chacun de ses participants. Il est précisé que la commission n'a pas pouvoir de décisions, celui-ci relevant du conseil communautaire.

Un sondage sera proposé concernant les horaires de réunion.

#### **PARTIE 1- Précisions concernant les domaines d'intervention de la CCPEVA**

##### **HABITAT**

**La politique de l'habitat de la CCPEVA est traduite dans le Programme Local de l'Habitat, par la déclinaison de différentes actions. Il se déroule sur la période 2015-2020.**

La principale action du PLH est l'aide à la pierre. La CCPEVA subventionne la construction de logements sociaux (30€/m<sup>2</sup> de surface utile). Depuis le début du PLH jusqu'à ce jour (octobre 2020), la CCPEVA a alloué 917 355€ à différents bailleurs pour la construction de 418 logements situés majoritairement à Evian et Publier. Les objectifs prévus étaient de soutenir la construction de 554 logements pour un montant de 1 014 300€. D'autres aides financières sont prévues dans le PLH pour la construction de logement en accession sociale ou aidée.

Certaines actions sont appuyées par des documents contractuels. Tel est le cas des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de travaux d'amélioration des logements existants. Une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) est venue préciser la politique souhaitée.

L'OPAH permet des interventions en faveur de la rénovation énergétique des logements existants ainsi que du maintien à domicile des personnes dépendantes ou à mobilité réduite. Il est proposé aux propriétaires occupants et bailleurs d'être accompagnés pour monter leurs dossiers de demande d'aides auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Les aides octroyés sont sous conditions de revenus. L'OPAH est animée depuis 2018 par l'opérateur mandaté BONNIN-DEMARCHI et se terminera en décembre 2020. Un bilan de l'OPAH sera présenté aux élus en début d'année 2021.

D'autres actions du PLH sont quant à elles, liées à des obligations départementales ou étatiques. L'action en faveur des logements des travailleurs saisonniers est aujourd'hui contrainte par l'Etat. Une convention entre l'Etat, la CCPEVA et les communes classées stations de tourisme ou communes touristiques (Evian, Publier, Châtel et La Chapelle d'Abondance) a été signée. Elle est exécutoire depuis le 08/10/2020. Un travail en concertation avec les différentes communes concernées va être mis en place pour rechercher un terrain pour l'accueil des saisonniers qui logent dans des camions aménagés. Une étude sur les besoins des saisonniers sera réalisée en parallèle en 2021.

Enfin, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019-2025) impose à la CCPEVA de trouver 8 terrains familiaux pour la sédentarisation de gens du voyage. Les communes concernées sont : Champanges, Féternes, Larringes, Neuvecelle, St-Paul, Vinzier. Le travail de concertation déjà mis en place, devra se poursuivre afin que la CCPEVA réponde aux objectifs imposés par ce schéma.

➔ Les projets du mandat :

Le PLH et l'OPAH arrivent à échéance. Il est souhaité de faire évoluer les documents PLH et OPAH pour répondre davantage aux attentes de la population en matière d'habitat de la CCPEVA. Avant, le PLH et l'OPAH actuels, aucune mesure en faveur de l'habitat n'était prescrite à l'échelle intercommunale. Des écueils ont été soulevés. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude et rendre performant les actions en faveur de l'habitat sur le territoire. Il sera proposé aux élus de travailler conjointement, dans une démarche de co-construction pour l'élaboration des prochains PLH et OPAH. Pour réaliser ce travail, les prolongations du PLH et de l'OPAH d'une durée d'un an vont être demandées auprès de l'Etat cette fin d'année pour l'OPAH et dans l'année 2021 pour le PLH.

## AIDE SOCIALE

- **Portage des repas** : Les habitants de la vallée d'Abondance disposent des services de l'EHPAD du Haut Chablais. Sur le reste du territoire, les repas sont fournis par la société Elior. En 2019, 29 411 repas ont été livrés pour un nombre moyen de 110 bénéficiaires. Le prix du repas est de 7.88 euros.
- **Soutien aux associations ADMR du territoire** : Financement sur la base d'une clé de répartition prenant en compte la situation géographique des ADMR et le nombre d'heures consacrées aux personnes âgées du territoire. En 2019, 72 090 euros ont été versés pour 54 554 heures consacrées aux personnes âgées du territoire, toutes ADMR confondues.

- **Analyse des besoins sociaux** : Depuis 2018, la CCPEVA est accompagnée par le Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Actions Sociales (COMPAS) afin d'identifier les besoins sociaux existants et émergents. Un travail en collaboration avec les communes et les CCAS a été mené dans l'objectif, à terme, d'élaborer le projet de développement social de la CCPEVA.
- ➔ Les axes de travail et pistes d'action identifiés seront présentés lors de la commission du 3 décembre et mis en perspective avec le contexte sanitaire actuel.

## ENFANCE / JEUNESSE

- **Relais assistants maternels** : Le RAM de la CCPEVA a été créé en 2017. Environ 250 AM en activité sont recensés et une quinzaine de gardes à domicile se sont fait connaître auprès de nos services. Le RAM fonctionne à 3 ETP (Laurence Blein Chary (puéricultrice), Christelle Gaudet (éducatrice de jeunes enfants) et Véronique DETOUCHE (assistante sociale). Les locaux se situent sur Evian.

Le service est itinérant (11 temps collectifs pour les enfants et les professionnels de l'accueil individuel animés sur 8 communes différentes, 2 lieux de permanence ouverts au public délocalisés sur RDV (Vallée d'Abondance et Plateau du Gavot).

L'accueil au public se fait sans RDV les mardis et jeudi en journée et vendredi matin sur Evian. Il est possible d'avoir des RDV sur les autres plages horaires de la semaine. A titre expérimental, le RAM ouvre ses portes à l'accueil du public un samedi par mois jusqu'en décembre 2020.

Le service a plusieurs missions qui s'articulent ainsi :

*Après des parents :*

- \*d'informer sur les différents modes d'accueil du territoire (collectifs et individuels),
- \*mettre en lien l'offre et la demande après évaluation des besoins et des souhaits,
- \*de soutenir les parents dans leur projet (séparation, adaptation de l'enfant et de sa famille dans son nouveau mode d'accueil, démarches parent-employeur (contrat, démarches administratives, convention collective, médiation si litiges...)
- \*accompagner les familles dans leur parentalité (conférences, moments de rencontres et d'échanges...)

*Après des assistants maternels et gardes à domicile :*

- \*favoriser leur employabilité (mise à jour des listes, lien avec la PMI, recensement de leurs spécificités d'accueil...)
- \*accompagner les professionnels dans la contractualisation avec les familles (convention collective)
- \*assurer une médiation quand litiges avec le parent employeur
- \*contribuer à leur professionnalisation (temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, formation continue...)

*Impulser une dynamique festive et de soutien à la parentalité à l'échelle du territoire :*

- \*mise en place de réunions à thème (conférences, informations...) en mixant les publics (familles et professionnels de la petite enfance)
- \*organisation de fêtes, de rassemblements pour favoriser les échanges (fête de la petite enfance, spectacle, atelier, matinée jeux...)
- \*fédérer et impulser une réflexion autour des thématiques petite enfance avec l'ensemble des partenaires du territoire en associant les structures collectives et les différents intervenants autour de la petite enfance

- **Soutien au point accueil enfants-parents 1,2,3... Soleil** : 1,2,3... Soleil est une structure qui s'inscrit dans le domaine de la prévention, créée à l'initiative du réseau petite enfance du Chablais et dont les principaux objectifs sont :
  - Accompagner la parentalité
  - Favoriser le lien entre parents et enfants et entre les familles
  - Faciliter la séparation, encourager la socialisation.

Elle regroupe plusieurs partenaires : le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, le Département (PMI – PS), l'Etablissement Public de Santé Mentale 74, la ville et le CCAS d'Evian.

- **Savoir nager** : Soutien à l'enseignement de la natation en milieu scolaire sous forme d'un versement aux communes disposant d'un centre aquatique utilisé à cet effet (Châtel, Publier et Evian).
- **Aide financière aux collèges** : 19 euros/ élève pour les activités pédagogiques, culturelles et sportives.
- **Soutien à la mission locale jeunes** : 1.30 euros par habitant.

## PREVENTION - INCLUSION

- **Diagnostic local de santé** : premier état des lieux qui a permis de récolter plusieurs indicateurs statistiques, des données qualitatives, de recenser les ressources locales et d'identifier des pistes de réflexion pour améliorer la situation socio sanitaire sur le territoire. Suite à ce travail, l'Agence Régionale de Santé a rendu un avis d'opportunité favorable pour engager les travaux de réflexion et d'élaboration en vue de la signature d'un contrat local de santé dont la finalité première est de réduire les inégalités sociales de santé sur le territoire.

Les actions de prévention évoqués ci-dessous font suite au diagnostic local de santé :

- **Addict'O Village** : Action organisée en partenariat avec l'ANPAA et divers acteurs locaux. Expérimenté en 2018, l'Addict'O village a été renouvelé en 2019 et a permis de toucher environ 1500 jeunes en provenance de 12 établissements scolaires. Cette action a en partie été financée par la Région.
- **Promotion de l'alimentation et de l'activité physique auprès des 0-6 ans** : action ponctuelle financée par l'ARS et animée par l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé). Accompagnement méthodologique des professionnels des structures d'accueil collectif au montage d'actions de sensibilisation à destination des enfants et de leur entourage (participation de 3 structures). Formation sensibilisation à la nutrition des professionnels intervenant auprès des 3-6 ans (participation de 27 professionnels : ATSEM, personnel de restauration, animateurs périscolaires, ...)
- **Sensibilisation à la qualité de l'air intérieur** : action ponctuelle financée par l'ARS et animée par l'IREPS. Formation et accompagnement de 3 structures d'accueil collectif sur les enjeux air intérieur et santé ; information auprès des décideurs institutionnels ; deux ateliers pratiques à destination des familles et assistants maternels. Au total, 46 professionnels du secteur petite enfance et une cinquantaine de parents ont participé.
- **Financement de l'antenne de justice et du droit** : 1 euros/ habitant
- **Espace France services** : dispositif qui se substitue à celui des maisons de service au public. Les espaces France services visent à accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien et relevant de plusieurs organismes, administrations publiques ou opérateurs. Les partenaires du dispositif sont : les services de l'Etat (intérieur, justice, finances), la Poste, la MSA, la CAF, la CPAM, la CARSAT et Pôle emploi. La CCPEVA envisage la mise en œuvre d'un service itinérant via des permanences à bord d'un véhicule type « camping-car » sur le territoire.

## CULTURE

En 2019, l'ensemble des écoles de musique du territoire a rejoint le schéma intercommunal des enseignements artistiques (SIEA). Elaboré en concertation suite à un diagnostic des enseignements artistiques réalisé en 2018, le SIEA fait également suite au projet « En avant l'Opéra » qui a mobilisé 1000 enfants sur le territoire.

Les objectifs de la CCPEVA dans le cadre du SIEA sont les suivants :

1. Assurer plus d'équité dans l'accès à l'enseignement spécialisé des disciplines musicales, notamment sur les aspects de proximité, d'offre de formation et de contenu pédagogique, de tarifs et de freins culturels.
2. Renforcer le lien entre les Etablissements d'Enseignements Artistiques et les pratiques amateurs, notamment les harmonies.
3. Soutenir et compléter l'offre des enseignements artistiques spécialisés et étudier les possibilités de mutualisation.
4. Accompagner la professionnalisation de l'enseignement artistique sur le territoire.

Le SIEA comporte 3 grandes orientations, chacune déclinée en objectifs :

Orientation 1 : Accompagner, organiser, mutualiser et sécuriser le fonctionnement des écoles de musique

Orientation 2 : harmoniser les cursus et l'offre pédagogique et s'appuyer sur les forces du territoire

Orientation 3 : les EEA pôles ressources et acteurs du rayonnement et de l'irrigation culturelle

Mis en œuvre à titre expérimental dans un premier temps, le SIEA fera l'objet d'une évaluation d'ici la fin de l'année.

## **PARTIE 2 – Projet d'antenne de la Maison des Adolescents**

Véronique DEHORS rappelle le cahier des charges national des MDA, présente la MDA Rouge Cargo située à Vétraz Monthoux et évoque le projet d'antenne sur le Chablais – Cf. Support de présentation ci-joint.

La MDA permet la création d'un tissu partenarial riche favorisant une prise en charge des adolescents dans la globalité et la complexité.

Le docteur DULAC souligne en effet l'efficacité d'un accueil par des professionnels de différentes institutions et l'intérêt du décloisonnement pour une meilleure compréhension et prise en charge des problématiques rencontrées.

La MDA est aussi un lieu d'écoute qui répond aux besoins des parents et accompagnants.

La MDA Rouge Cargo est une des seules structures où les demandes sont traitées dans la semaine. Moins d'un tiers des situations nécessite un accompagnement psychiatrique.

La création d'une antenne de la MDA sur le Chablais repose sur la volonté et l'implication des élus et partenaires locaux et se fera en co-construction. Si ces conditions sont réunies, l'ARS s'engage à débloquer une somme de 90 000 € pour le projet. Les engagements des territoires et partenaires devront cependant être précisés d'ici le 11 décembre. Les élus du Haut Chablais ont été rencontrés et ceux de Thonon agglomération le seront prochainement. Les équipes de la MDA prennent également contact avec les partenaires du territoire. La pédopsychiatrie du pôle chablais soutiendra le projet dans sa concrétisation.

L'antenne pourra prendre la forme de permanences, 2 à 3 demi-journées par semaine selon les besoins et les moyens. Les territoires pourront par ailleurs solliciter l'antenne de la MDA pour des actions ponctuelles de prévention/sensibilisation.

Les contributions pour la mise en œuvre d'une antenne peuvent être de nature financières, matérielles (locaux, ...) ou correspondre à des moyens humains. Si le projet est validé avant la fin de l'année, l'enveloppe pourra être débloquée dès 2021.

- Caroline SAITER précise que la CCPEVA pourrait apporter un rôle de soutien en termes de réseau, d'animation territoriale, de mise à disposition de locaux.
- Les membres de la commission soulignent leur inquiétude quant au délai imposé par l'ARS.
- La mauvaise connaissance des structures et ressources existantes, y compris par les professionnels, est évoquée à plusieurs reprises.
- Une consultation des partenaires socio-éducatifs et de la santé du territoire sera engagée par la MDA dans une logique de co-construction à partir des qualités et des besoins du territoire du Chablais.
- La CCPEVA, dans son rôle d'animation territoriale, s'est engagée à favoriser la mise en lien entre la MDA, qui porte le projet, et l'ensemble des acteurs concernés par l'offre de service et plus

largement les réponses à déployer en matière de prévention et d'accompagnement auprès de la jeunesse.

### **Conclusion :**

L'ordre du jour de cette première commission fut très dense. Caroline SAITER précise que les prochaines commissions privilégieront le temps à consacrer aux échanges et au dialogue entre élus. La commission sera itinérante en s'organisant pour chacune de ses réunions au sein des communes. Elle remercie à ce titre l'accueil des élus.

Caroline SAITER salue l'importante mobilisation de tous pour cette première ainsi que l'implication des professionnels des services.

La séance est clôturée à 20h15

### **Calendrier et ordres du jour proposés pour les deux prochaines commissions :**

#### **Commission n°2 – Le 3/12/2020 - 18h à Saint Paul en Chablais**

- Analyse des besoins sociaux : synthèse des travaux réalisés et mise en perspective avec le contexte sanitaire actuel.

#### **Commission n°3 : fin janvier 2021 à Féternes**

- Retour sur les attentes en matière de politique de solidarité et cohésion sociale et concernant le fonctionnement de la commission
- Planification des groupes de travail thématiques

### **Pièces jointes :**

Supports de présentation :

- Partie 1 : politique intercommunale en matière de solidarité et cohésion sociale
- Partie 2 : projet d'antenne de la Maison des Adolescents dans le Chablais

## **FINANCES – Commission du 5 novembre 2020**

### **I Sollicitations des emprunts prévus au BP 2020.**

Lors du vote du budget primitif 2020, différents emprunts ont été inscrits aux budget principal et annexes de la CCPEVA. Réalisés en fin d'année afin d'être au plus près des besoins réels, et après un exercice marqué par la crise sanitaire, le tableau ci-dessous reprend les inscriptions par budget et les propositions d'emprunt sollicités correspondantes

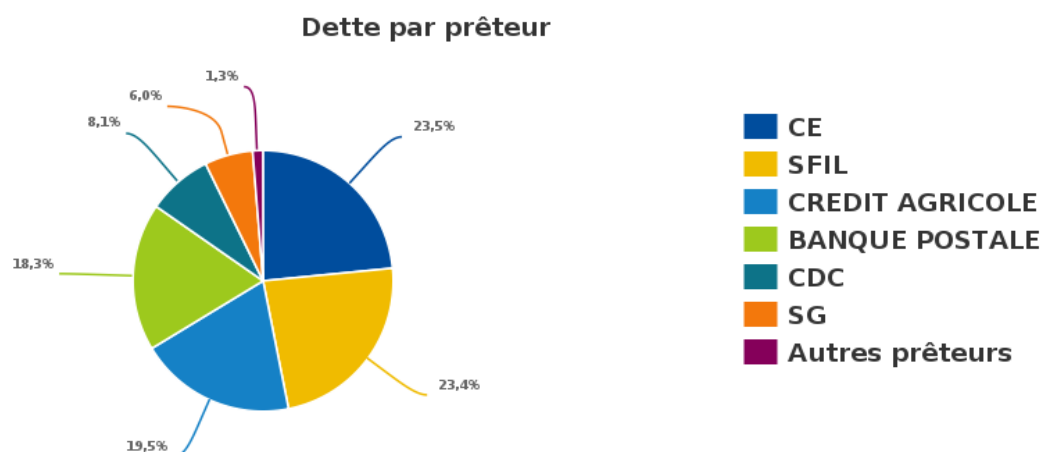


Budget	Projet concernés	Montant emprunt voté au BP 2020	Proposition de sollicitation d'emprunt	Type de taux	Durée
<b>Principal</b>	Fruitière de Vinzier	1 100 000,00 €	0,00 €	NC	NC
<b>Assainissement</b>		0,00 €			
<b>Déchets</b>	Acquisition camion +travaux quai de Châtel	676 483,38 €	676 480,00 €	Fixe	360 000€ sur 5 ans (camion) et 316 480€ sur 10 ans (travaux quai de Châtel)
<b>Méthanisation-compostage</b>		0,00 €			
<b>Mobilité</b>		0,00 €			
<b>ZAE Cartheray</b>	Viabilisation terrains	2 132 249,80 €	2 132 249,00 €	Fixe	7 ans
<b>ZAE La Creto</b>	Viabilisation terrains	674 349,16 €	674 349,00 €	Fixe	7 ans
<b>ZAE Les Places</b>		0,00 €			
<b>Bâtiments Activités Economiques</b>		0,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>4 583 082,34 €</b>	<b>3 483 078,00 €</b>		

Avec la sollicitation de ces emprunts, le CRD au 01/01/2021 de la CCPEVA sera de 25 627 983,92€, hors intégration du budget de l'eau potable.

Hormis des emprunts indexés sur le livret A, la totalité de l'encours de dette de la CCPEVA est à taux fixe. La dette de la CCPEVA est donc notée A1 sur la charge de bonne conduite donc extrêmement sécurisée contre les risques de dérives des taux et autres produits exotiques.

Pour rappel, la répartition de la dette de la CCPEVA est équilibrée entre les prêteurs comme le montre le graphique ci-dessous :



© Finance Active

Le profil de la dette de la CCPEVA est décroissant avec une rupture de près de 3M€ en 2023.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	25 627 983,92 €	23 185 978,70 €	20 759 695,83 €	18 361 584,13 €	15 737 187,07 €
Capital payé sur la période	2 451 998,31 €	2 417 976,74 €	2 432 170,77 €	2 369 139,12 €	2 715 775,94 €
Intérêts payés sur la période	742 572,37 €	674 880,38 €	607 987,84 €	542 381,01 €	466 669,58 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>3,02%</b>	<b>2,83%</b>	<b>2,84%</b>	<b>2,85%</b>	<b>2,84%</b>

## II Propositions de renégociations d'emprunts.

Nombre d'emprunts de la CCPEVA sont à taux fixe et les conditions de renégociations ne sont pas avantageuses puisque les indemnités de résiliations anticipées sont identiques aux économies réalisées par une renégociation à taux inférieur. C'est le cas de la totalité des emprunts de l'assainissement, issus du SMDEA, notamment.

Cependant, deux emprunts peuvent être renégociés avec des possibilités d'économies pour la CCPEVA. Il s'agit d'un emprunt CDC à taux fixe indexé sur le livret A du budget principal et un emprunt Crédit Mutuel à taux fixe sur le budget déchets.

Les tableaux ci-joint vous présentent les options et gains possibles, dépendant grandement des marges bancaires. Dans tous les cas, la CCPEVA a intérêt à renégocier ces emprunts.

## **Pays d'art et d'histoire - Commission du 27 octobre 2020**

L'ordre du jour est présenté à la commission Pays d'art et d'histoire :

1. Présentation du label Pays d'art et d'histoire et des actions du service
2. Réalisation des schémas architecturaux et paysagers
3. Bilan des animations de l'été 2020
4. Budget prévisionnel 2021
5. Projet d'implantation de panneaux Pays d'art et d'histoire
6. Questions diverses

### **I. Présentation du label Pays d'art et d'histoire et des actions du service**

Cette présentation s'appuie sur la présentation PowerPoint jointe au présent compte-rendu (annexe 1).

Il est précisé que la convention Pays d'art et d'histoire signée entre le ministère de la Culture et la CCPEVA est une convention décennale qui contient un certain nombre d'engagements pris par la CCPEVA incluant les projets développés dans le diaporama. Toutefois, d'autres projets se rajouteront au fil du temps en fonction des besoins du territoire, des priorités politiques, etc. Le dossier de candidature et la convention sont disponible en téléchargement via le lien suivant : <https://www.cc-peva.fr/632-le-pays-d-art-et-d-histoire.htm> Sont également disponibles sur ce lien les quatre volumes du diagnostic du patrimoine du territoire (un exemplaire papier a été envoyé à toutes les mairies). Il est précisé que ce document est évolutif et qu'après en avoir pris connaissance, les membres de la commission peuvent éventuellement le compléter en faisant remonter les éléments non identifiés.

**Paul GIRARD-DESPRAULEX insiste sur le travail réalisé pour la candidature au label. Il rappelle la nécessité d'être présent aux réunions, de suivre les dossiers, lire les documents...**

**Il souligne que le label Pays d'art et d'histoire est un label prestigieux dont les habitants du territoire peuvent être fiers. Il souligne d'ailleurs que lors d'un reportage présentant le territoire dans une émission diffusée sur RTL, l'une des premières informations est que le pays d'Évian - vallée d'Abondance est labellisé Villes et Pays d'art et d'histoire.**

Annie MAYER demande les raisons pour lesquelles la CCPEVA s'est engagée dans la démarche de labellisation. Il lui est répondu que la vallée d'Abondance avait fait ce choix au début des années 2000 car les élus à l'époque, conscients de l'existence sur le territoire d'un patrimoine exceptionnel, ont saisi l'opportunité du label pour les aider à le « faire vivre ». Lors de la fusion de la CCPE et de la 2CVA en 2017, les élus de la nouvelle intercommunalité ont jugé, au regard des actions accomplies en vallée d'Abondance dans le cadre du label, opportun d'étendre le périmètre du label au 22 communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance.

Marie PÉRARD demande si au terme de la convention, à savoir en 2029, un dossier devra être refait. Il lui est répondu que le renouvellement consiste en un bilan des actions menées au cours de la décennie précédente et d'un nouveau programme d'actions en continuité. Il s'agit donc d'une démarche plus légère. En 2013, toutes les actions prévues dans la première convention n'avaient pas été réalisées, mais cela n'avait pas été un frein dans la reconduction, dans la mesure où des explications ont été apportées sur les projets non réalisés et qu'une dynamique en faveur de la valorisation et la protection des patrimoines avait été démontrée.

Véronique COURBOIN précise que certains projets prennent du temps, notamment la mise en place du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Aurélia JACQUIER demande des précisions quant aux interventions auprès des collègues et lycées. Claire Jolly lui précise que les actions sont essentiellement orientées vers les écoles primaires auxquelles des activités pédagogiques sont proposés. Ces dernières sont réunies dans une brochure regroupant les propositions du Pays d'art et d'histoire, du service Environnement et des ambassadeurs de tri et disponible en téléchargement via le lien suivant <https://www.cc-peva.fr/633-visites-pour-les-groupes-d-enfants.htm>. Concernant les collèges et lycées, un appel à projet est lancé tous les 2 ans auprès des établissements du territoire (le premier ayant été réalisé en 2019/2020). Il s'agit d'un travail suivi, sur plusieurs séances à partir d'un projet établi en commun avec les enseignants.

**La commission prend acte de ces informations.**

## **II. Réalisation des schémas architecturaux et paysagers**

Parmi les projets inscrits dans la convention Pays d'art et d'histoire, la réalisation des schémas architecturaux et paysagers est le premier à être mis en place. Il a pour objectif de mettre à jour et approfondir à l'échelle communale les diagnostics et préconisations de la charte architecturale et paysagère du Chablais réalisée par le SIAC dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale du Chablais (SCoT) en 2012. Il contribuera ainsi à la préservation et à l'amélioration de la qualité architecturale et paysagère des communes.

Ces documents pourront servir de contribution aux démarches de révision des PLU et / ou à la mise en œuvre d'un futur PLUI éventuel.

L'élaboration de ces schémas donnera lieu à une large concertation avec les communes, les élus et les acteurs concernés, afin qu'ils se les approprient et les utilisent. Ainsi, des rencontres entre les communes et le prestataire seront organisées.

Le projet se déroulera en 4 étapes présentée dans le PowerPoint joint au présent compte-rendu (annexe 1) :

- 1/ Mise à jour et approfondissement du diagnostic.
- 2/ Élaboration du projet et réalisation d'un schéma patrimonial et paysager global.
- 3/ Réalisation d'un schéma patrimonial et paysager pour chacune des 22 communes.
- 4/ Proposition d'un programme pluriannuel d'actions.

Ces documents comprendront des cartographies afin de permettre une visualisation spatiale des phénomènes décrits.

La commission est informée qu'une consultation pour trouver un prestataire a été ouverte du 2 septembre au 2 octobre dernier. 7 candidatures sont parvenues à la CCPEVA, les plis ayant été ouverts juste avant la réunion, l'analyse des offres va débiter pour sélectionner un candidat.

Véronique COURBOIN souligne qu'il est important que les membres de la commission relayent les informations transmises en commission auprès des élus pouvant être concernés par les sujets qui sont très souvent transversaux comme c'est le cas ici (urbanisme/aménagement et environnement). Les comptes-rendus des commissions peuvent être transmis aux élus.

Marie PÉRARD demande des précisions quant à l'éventualité d'un PLUI. Paul GIRARD-DESPRAULEX lui répond que la CCPEVA n'a pas pris la compétence en matière de PLU mais qu'en vertu de la loi ALUR, elle devient compétente de plein droit à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, sauf si un droit d'opposition est exercé par les communes membres. En effet, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Par courrier, Josiane LEI a appelé les communes à délibérer avant le 31 décembre 2020 sur la question.

**La commission prend acte de ce projet.**

### III. Bilan des animations de l'été 2020

Titre de la visite	2020		2019	
	Fréquentation	Nombre de visites réalisées / prévues	Fréquentation	Nombre de visite réalisées
A la rencontre des marmottes	27	7/8	<b>Visite non proposée durant l'été 2019</b>	
Viens à la maison	46	8/9	51	8/8
Châtel, sens dessus dessous	40	7/9	30	5/8
En route vers la frontière	89	13/8	32	3/4
A la confluence des Dranses, Bioge	5	2/3	<b>Nouvelle activité 2020</b>	
1001 aventures dans la nature	30	5/7	<b>Nouvelle activité 2020</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>42/44</b>	<b>150</b>	<b>27/35</b>

La commission est informée que, malgré la crise sanitaire, la fréquentation a été plutôt bonne. La limitation des groupes à 9 personnes a obligé le service à doubler certaines visites et donc payer une deuxième fois un guide, ce qui n'aurait pas toujours été le cas avec les jauges habituelles. Pour cette raison, le budget alloué à la rémunération des guides a été plus important qu'habituellement. Il est enfin souligné que les médiateurs (guides et accompagnateurs en montagne) ont été très réactifs.

Il est précisé que le bilan des journées européennes du patrimoine (6 205 personnes) est nettement inférieur aux années précédentes (environ 10 000 personnes) et que celui de la Fête de la nature initialement prévue en mai et reportée début octobre (114 personnes) n'a pas été aussi satisfaisant qu'attendu. Malgré le développement de la programmation grâce à une collaboration avec le service environnement de la CCPEVA, les mauvaises conditions météorologiques expliquent sans doute en partie ce constat.

Stéphanie LACROIX demande comment les visiteurs ont connaissance de ces activités. Il lui est répondu que les offices de tourisme sont associés à la diffusion de l'information et qu'ils assurent la billetterie. Des brochures sont également présentes en mairies. L'information est aussi diffusée sur internet : site de la CCPEVA, des offices de tourisme, mairies, réseau d'informations touristiques Apidae, Facebook.

Le programme regroupant toutes les activités proposées par le service Pays d'art et d'histoire et les sites culturels du territoire a été proposé uniquement en version numérique cet été en raison de la crise sanitaire, et régulièrement mis à jour.

Aurélia JACQUIER demande des précisions sur le profil des visiteurs. Sébastien LAMOUILLE lui répond qu'il s'agit principalement de touristes, mais que cet été il y a eu davantage de locaux.

Lucie LECLERC demande si les activités sont payantes. Sébastien LAMOUILLE répond que la plupart le sont, avec toutefois la volonté que le tarif ne soit pas un frein à la participation (par exemple une visite d'1h30/2h est à 6 €/adulte et 4 €/enfant 8/15ans). Lorsqu'une visite est gratuite, on constate malheureusement que des personnes inscrites (toutes les visites sont sur réservation préalable) n'honorent pas leur engagement.

Enfin, il est précisé que le choix des thématiques de visite se fait en fonction des intérêts des guides, des attentes des visiteurs, des possibilités ou encore des opportunités. Étant donné la jeunesse du label sur le pays d'Évian, l'offre d'animations du Pays d'art et d'histoire y est encore peu développée, il s'agit là d'un prochain objectif du service.

La commission prend connaissance du bilan des conférences organisées en 2020 dans le cadre du partenariat entre la CCPEVA et l'association pour le développement culturel d'Abondance (1 200 € pour 4 conférences par an).

<b>Titre de la conférence</b>	<b>Fréquentation</b>
Mercredi 22/01 : <b>Les Alpes vont-elles nous tomber sur la tête ?</b>	58
Mardi 14/04 : <b>Permaculture comment créer l'abondance au jardin</b>	0 (confinement)
Jeudi 16/07 : <b>Eau minérale naturelle d'Évian : histoire courte – histoire longue</b>	18
Jeudi 01/10 : <b>Le calice vase sacré et légendaire</b>	22
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>

**La commission prend acte de ces bilans.**

#### **IV. Budget prévisionnel 2021**

Le budget est présenté à partir des documents joints (annexes 2 et 3). Son montant prévisionnel est de 465 600 € en dépenses et 151 290 € en recettes. Il sera présenté à la DRAC début novembre dans le cadre du réseau et de la demande de subvention annuelle de l'État.

Ce budget est une première mouture qui fera l'objet d'un examen plus précis et de possibles arbitrages financiers lors de la préparation budgétaire 2021 de la CCPEVA.

Une discussion s'engage sur l'augmentation du poste cotisation. Il est expliqué que les tarifs de l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont fixés par tranche de population et que la population du pays d'Évian – vallée d'Abondance ayant atteint les 40 000 habitants, il y a un passage à la tranche supérieure.

L'adhésion au réseau Empreintes74 (accompagnement d'initiatives sur les territoires en matière d'éducation, de sensibilisation et de valorisation des patrimoines et de l'environnement) était jusque-là très peu élevée car le réseau était largement soutenu par le Département dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles (ENS). Toutefois, la redéfinition de la politique ENS implique pour le réseau de repenser sa politique tarifaire d'adhésion. Celle-ci s'oriente sur un système similaire à celui du CAUE, d'où la forte augmentation.

Véronique COURBOIN précise que ce réseau est précieux et permet des échanges d'expériences, néanmoins il demande du temps que les techniciens du Pays d'art et d'histoire n'ont pas toujours. L'implication justifiant de l'intérêt de l'adhésion, les travaux des groupes de travail ne sont, par exemple, pas partagés (des états d'avancement sont effectués auprès de tous les membres mais peu détaillés).

Paul GIRARD-DESPRAULEX et Aurélia JACQUIER proposent qu'une discussion avec la responsable d'Empreintes 74 soit engagée pour redéfinir les possibilités d'implication de la CCPEVA en lien avec le service Environnement également concerné.

L'association Sites et cités remarquables ainsi que les avantages que peut apporter l'adhésion seront présentés plus en détail ultérieurement à la commission.

Il est précisé que le projet d'application numérique concerne le développement d'un volet patrimoine de l'application Randonnées en pays d'Évian – vallée d'Abondance :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.mobitour.apps.id93&hl=fr>

Concernant les projets bénéficiant d'une subvention européenne ALCOTRA, Sébastien LAMOUILLE explique que ce programme ayant été lancé en vallée d'Abondance avant la fusion des deux intercommunalités, il ne concerne que les sites culturels de ce territoire.

Paul GIRARD-DESPRAULEX fait remarquer que l'aide apportée par l'Europe est très conséquente, à hauteur de 85% du montant HT et qu'il pourrait être intéressant de repartir sur un autre projet européen. Pour Véronique COURBOIN, il faudra en effet se pencher sur les prochains programmes pour trouver des financements. Le montage de ce type d'opération demande de trouver des partenaires et se révèle long (3 ans pour monter le programme en cours). Son suivi administratif et collégial avec un partenaire européen est également complexe.

Sébastien LAMOUILLE explique que l'action « Exposition de préfiguration du CIAP » sera la réalisation d'une exposition temporaire qui sera installée à l'entresol de la buvette Chachat, dans l'attente de l'installation de l'exposition permanente. L'exposition temporaire pourra par la suite être prêtée et installée dans d'autres lieux. Les textes de cette exposition sont écrits et transmis en annexe 4 à la commission pour avis.

**La commission émet un avis favorable au budget tel que présenté.**

## **V. Projet d'implantation de panneaux Pays d'art et d'histoire**

La commission est informée qu'un projet de signalétique Pays d'art et d'histoire a été demandé par les élus. Afin de préciser la commande, la commission est interrogée sur la mise en place de panneaux dont l'objectif est de faire connaître le label localement.

Il est proposé soit :

- des panneaux routiers aux entrées de territoire ;
- des totems d'information implantés au cœur des communes.

Sébastien LAMOUILLE explique que sur une entrée de commune, il n'est pas possible d'ajouter un panneau au-dessous du panneau d'entrée d'agglomération et pas non plus esthétique et recommandé d'ajouter un panneau supplémentaire quelques mètres plus loin.

Marie PÉRARD demande si le panneau totem sera le même pour tous, car il serait, selon elle, réducteur de prévoir un panneau d'information identique pour toutes les communes bien qu'il faille qu'il y ait un lien entre eux. Sébastien LAMOUILLE précise que l'approche financière a été effectuée sur des panneaux identiques, mais qu'effectivement il est possible de prévoir des panneaux différents, ce qui impliquerait un coût plus élevé.

Pour Véronique COURBOIN, il s'agit d'aller soit vers une démarche de visibilité du label sur la route en communiquant sur un logo et un nom essentiellement (à l'instar des panneaux existants en vallée d'Abondance), soit vers une démarche d'information plus précise demandant aux habitants ou visiteurs de lire mais permettant de donner des éclairages sur le label (stationnement à prévoir). Deux démarches très différentes.

Au regard des tarifs élevés, la commission s'interroge sur d'autres démarches possibles pour faire connaître le Pays d'art et d'histoire.

Véronique COURBOIN cite l'exemple du Géoparc Chablais qui a installé des panneaux sur le territoire et investi certains ronds-points avec son logo ainsi qu'un renvoi vers le site internet [www.geoparc-chablais.com](http://www.geoparc-chablais.com). Des petits totems d'information Géoparc Chablais ont aussi été installés dans les offices de tourisme (voir photo ci-contre). Il serait intéressant de les contacter pour avoir leur avis sur l'efficacité de ces dispositifs.

**La commission souhaite que le projet s'oriente vers une proposition plus légère et moins coûteuse et qu'une réflexion soit engagée en ce sens.**



## **VI. Questions et informations diverses**

### **Agenda**

La commission prend connaissance des actions programmées (sous réserve des directives susceptibles d'être données par le Gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19) suivantes :

- **10 et 17/11** : Formation des guides « Créativité et innovation »
- **4/12 à 18h30 à St-Gingolph** : Chemins de traverse – La Fuite
- **13/12** : Journée d'étude pour les guides à Chambéry

**Le compte-rendu de la commission Eau et Assainissement qui s'est tenue le 20 novembre 2020 se trouve à part, dans le dossier PowerPoint ci- joint.**